



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile

Mise en œuvre du dispositif
dans le Bas-Rhin
2002 - 2004

Direction des services sociaux et sanitaire
Service des politiques seniors



Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, l'allocation personnalisée d'autonomie a eu un retentissement immédiat auprès de la population âgée du Département. La publicité ayant entouré sa mise en place et les conditions favorables d'attribution lui ont assuré un écho sans précédent. Au 1^{er} mars 2005, le Département compte près de 14 800 bénéficiaires, soit 8 200 à domicile et 6 600 en établissement.

La mise en œuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie a eu un impact important pour l'institution départementale.

D'un point de vue organisationnel, il peut être noté :

- le recrutement de 26 nouveaux agents ;
- la diffusion de 30 000 formulaires auprès des mairies, des établissements, des associations d'aide à domicile ;
- la création d'un numéro vert ;
- la création d'un pôle « personnes âgées » puis finalement d'un service suite à l'adoption du plan d'actions 2004-2008 en faveur des personnes âgées ;
- le déménagement dans de nouveaux locaux 12, rue du Rhône ;
- l'ouverture d'une antenne à Saverne (12, rue de Gottenhouse).

D'un point de vue financier, il faut rappeler que le budget de la prestation spécifique dépendance (PSD) s'élevait en 2001 à 5,4 millions d'euros. Celui de l'allocation personnalisée d'autonomie s'établit pour 2005 à 56 millions d'euros.

A cet égard, la loi du 20 juillet 2001 a créé un fonds de financement (FFAPA) destiné à compenser les dépenses liées à la mise en œuvre de l'APA. Les versements de ce fonds couvrent actuellement moins d'un tiers du budget consacré à cette prestation par le Département du Bas-Rhin. Ce fonds de financement a été remplacé par la caisse nationale de solidarité (CNSA) en 2004.

L'allocation personnalisée d'autonomie constitue une avancée indéniable pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Les montants accordés, la prise en compte des personnes âgées moyennement dépendantes (GIR 4) ainsi que les modalités de coordination entre le Département et ses partenaires institutionnels (CRAV, CRAM, MSA) ont largement contribué à une meilleure prise en charge des seniors.

Par ailleurs, le plan 2004-2008 en faveur des personnes âgées, adopté par le Conseil Général le 3 novembre 2003, permet de renforcer l'intervention auprès des personnes âgées en tenant compte de l'ensemble de leurs besoins : l'information et la coordination, le soutien aux familles et aux associations, le développement et la diversification de l'offre en établissement, la prévention de la dépendance ainsi que la prise en compte de problématiques nouvelles telle que la prise en charge des migrants vieillissants.

L'état des lieux qui suit est consacré à l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile. En effet, c'est à domicile que les évolutions les plus importantes ont été constatées (demande, bénéficiaire, budget ...). L'allocation personnalisée d'autonomie en établissement, qui couvre actuellement 6 600 personnes, a connu une grande stabilité dès le 3^{ème} trimestre 2002. Pour la quasi totalité des établissements habilités aide sociale, l'allocation personnalisée d'autonomie est versée sous la forme d'une dotation budgétaire globale.

Le présent état des lieux s'est attaché à dégager les éléments de profils des bénéficiaires au 31 décembre 2004. Il porte également sur les évolutions du dispositif depuis sa mise en œuvre en 2002. Des comparaisons éclairent enfin le contexte bas-rhinois.

SOMMAIRE

Mise en œuvre de l'APA 2002-2004

I. La population âgée dans le Bas-Rhin4

- Le contexte Bas-Rhinois 4
- Evolution de la population âgée de 75 ans et plus à l'horizon 2030 5
- Evolution de l'effectif des personnes âgées isolées 6

II. Les personnes âgées à domicile et l'APA7

1. Les bénéficiaires de l'APA 7
 - Evolution du nombre de dossiers réceptionnés par trimestre 7
 - Nombre de bénéficiaires de l'APA et taux de couverture 8
 - Evolution du nombre de bénéficiaires de l'APA depuis 2002 9
 - Stock et flux de bénéficiaires depuis 2002 10
2. Dépendance et plan d'aide 11
 - Répartition des bénéficiaires selon le GIR 11
 - La dépendance selon le sexe, l'âge et le GIR 12
 - Montants moyens du plan d'aide par GIR pour l'année 2004 13
 - Ressources et taux de participation des bénéficiaires 14
3. Les aides prévues au plan d'aide 15
 - Répartition des bénéficiaires APA selon les prestations et le GIR 15
 - Nature de la prestation selon le territoire 15
 - Evolution du nombre d'heures prestataires prescrites dans le plan d'aide au titre de l'APA dans le département 16
 - Evolution du nombre d'heures en emploi direct et en service mandataire prescrites dans le plan d'aide au titre de l'APA dans le département 17

III. APA et financement.....18

- Budget départemental et fond de financement de l'APA 18

I. La population âgée dans le Bas-Rhin

• Le contexte Bas-Rhinois

Les chiffres proposés se rapportent à la population totale des personnes âgées de 60 ans et plus et de 75 ans et plus.

Ils comprennent la population de ménages – à savoir celle en résidences principales, foyers de travailleurs, maisons de retraite, hôpitaux, communautés religieuses, centres d'hébergement, habitations mobiles ...

Arrondissements	60 ans ou plus Effectif 1999	75 ans ou plus Effectif 1999	Part des 75 ans et plus en 1999	Evolution 1990/1999 75 ans ou plus
HAGUENAU	22 956	7 044	5,8%	7,5%
MOLSHEIM	17 911	5 776	6,5%	6,5%
SAVERNE	19 811	6 578	7,4%	3,2%
SELESTAT-ERSTEIN	26 542	8 483	6,3%	6,7%
STRASBOURG-CAMPAGNE	49 003	15 086	5,7%	13,4%
STRASBOURG-VILLE	43 469	16 257	6,2%	6,9%
WISSEMBOURG	12 475	3 897	6,1%	9,1%
Total BAS-RHIN	192 167	63 121	6,2%	8,1%
Total METROPOLE	11 028 127	4 504 911	7,8%	12,0%

(Source : Recensements de la population 1990 et 1999, INSEE)

Le Bas-Rhin est l'un des départements métropolitains où les 75 ans et plus pèsent le moins au sein de la population totale. Avec une proportion égale à 6,2 %, il se place en dessous de la moyenne nationale (7,8%).

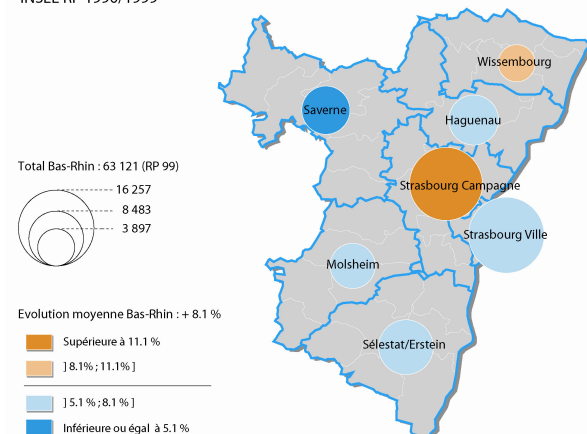
Ceci peut s'expliquer notamment par :

- un taux de mortalité au-delà de 55 ans très fortement supérieur à celui observé au niveau national
- un solde migratoire positif pour les 25-29 ans, qui fait mécaniquement augmenter leur part au sein de la population totale et ralentit ainsi le processus de vieillissement.

Au niveau national, le département du Val d'Oise présente la plus faible proportion de 75 ans et plus (4,5%). A l'opposé, c'est la Creuse qui porte la proportion la plus forte (14,1%).

Saverne est l'arrondissement dans lequel la proportion des 75 ans et plus est la plus importante (7,4%). A l'inverse, Strasbourg Campagne présente la part la plus faible de tout le Bas-Rhin (5,7%). Néanmoins, cet arrondissement est celui qui a connu la plus forte hausse de l'effectif des 75 ans et plus au cours de la période 1990-1999 (+13,4%).

Evolution du nombre de 75 ans et + entre 1990 et 1999
INSEE RP 1990/1999



Les projections de population ont été réalisées à l'aide de l'outil OMPHALE mis en œuvre par l'INSEE à partir d'hypothèses élaborées par le Conseil Général du Bas-Rhin.

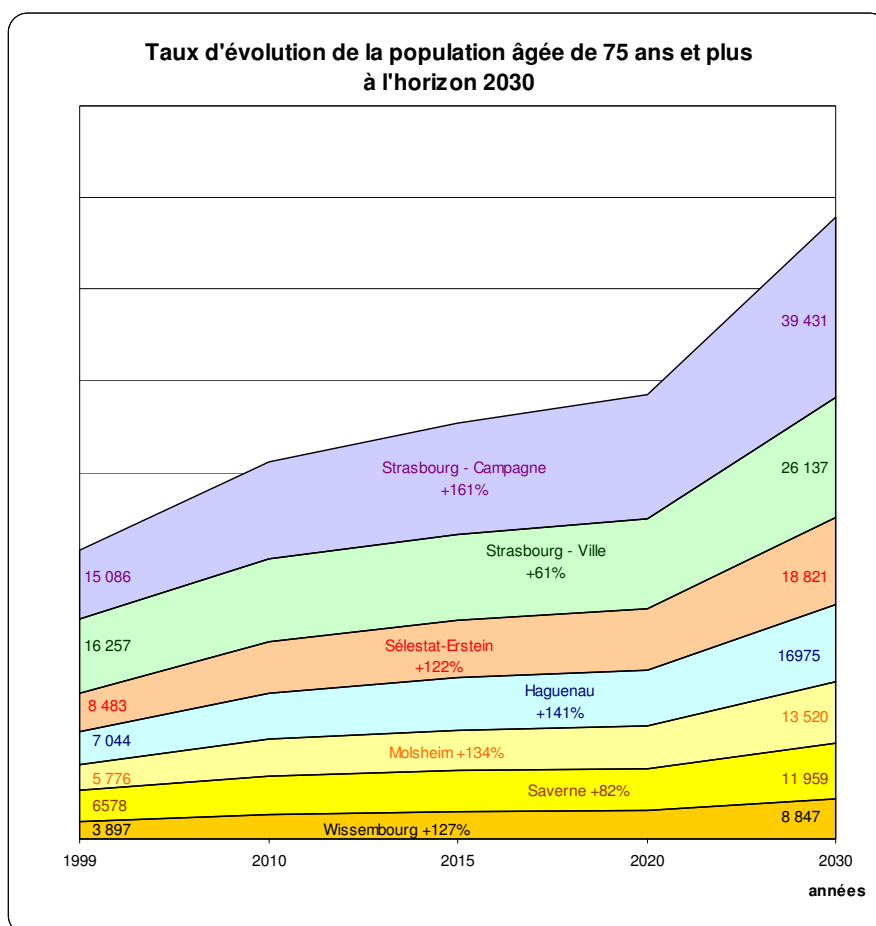
• **Evolution de la population âgée de 75 ans et plus à l'horizon 2030**

Arrondissements	1999	2010	2015	2020	2030
HAGUENAU	7 044	10 067	11 385	12 186	16 975
MOLSHEIM	5 776	7 877	8 907	9 559	13 520
SAVERNE	6 578	8 491	8 987	9 047	11 959
SELESTAT-ERSTEIN	8 483	11 331	12 524	13 224	18 821
STRASBOURG-CAMPAGNE	15 086	21 296	24 366	27 197	39 431
STRASBOURG-VILLE	16 257	18 010	18 734	19 570	26 137
WISSEMBOURG	3 897	5 317	5 842	6 140	8 847
Total BAS-RHIN	63 121	82 389	90 745	96 923	135 690

(Source : Projection de population OMPHALE, INSEE)

Au cours des trente prochaines années, le vieillissement de la population bas-rhinoise devrait s'accélérer. D'ici 2030, le département devrait connaître une augmentation de 133% du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus et de 98 % pour les plus de 85 ans. La part des 75 ans et plus au sein de la population totale devrait atteindre 11,4%.

Hormis Strasbourg - Ville et Saverne, l'effectif des 75 ans et plus devrait plus que doubler d'ici 2030. Strasbourg - Campagne et Haguenau connaîtront les plus fortes hausses, avec respectivement +161 % et + 141% par rapport aux effectifs de 1999. La part des 75 ans et plus devrait atteindre environ 13 % pour les arrondissements de Saverne, Wissembourg et Haguenau.



(Sources : Projection de population OMPHALE, INSEE)

- **Evolution de l'effectif des personnes âgées isolées**

Dans les communes urbaines, les personnes âgées vivent plus souvent seules qu'en milieu rural. Plus la taille de la commune est grande, plus le pourcentage de ménage d'une seule personne est élevé. L'isolement de la personne âgée constitue un facteur pouvant accroître la difficulté du maintien à domicile en cas de perte d'autonomie.

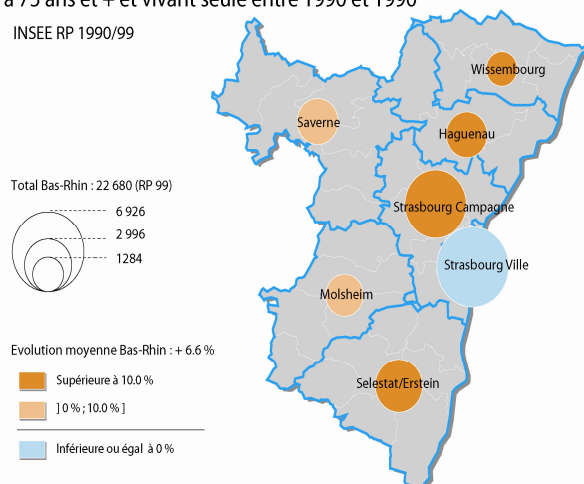
Arrondissements	Nb de ménages dont la pers. de référence a 75 ans et plus vivant seule 1990	Nb de ménages dont la pers. de référence a 75 ans et plus vivant seule 1999	Evolution 1990 / 1999
HAGUENAU	2 028	2 239	10,4%
MOLSHEIM	1 816	1 909	5,1%
SAVERNE	2 156	2 271	5,3%
SELESTAT-ERSTEIN	2 660	2 996	12,6%
STRASBOURG-CAMPAGNE	4 544	5 055	11,2%
STRASBOURG-VILLE	6 988	6 926	-0,9%
WISSEMBOURG	1 088	1 284	18,0%
Total BAS-RHIN	21 280	22 680	6,6%

(Source : Recensements de la population 1990 et 1999, INSEE)

Dans le Bas-Rhin, le nombre de ménages dont la personne de référence vit seule et est âgée de 75 ans et plus a connu une hausse de 6,6 % entre 1990 et 1999. Strasbourg - Ville est l'unique arrondissement à présenter une baisse de cet effectif.

Evolution du nombre de ménages dont la personne de référence a 75 ans et + et vivant seule entre 1990 et 1999

INSEE RP 1990/99

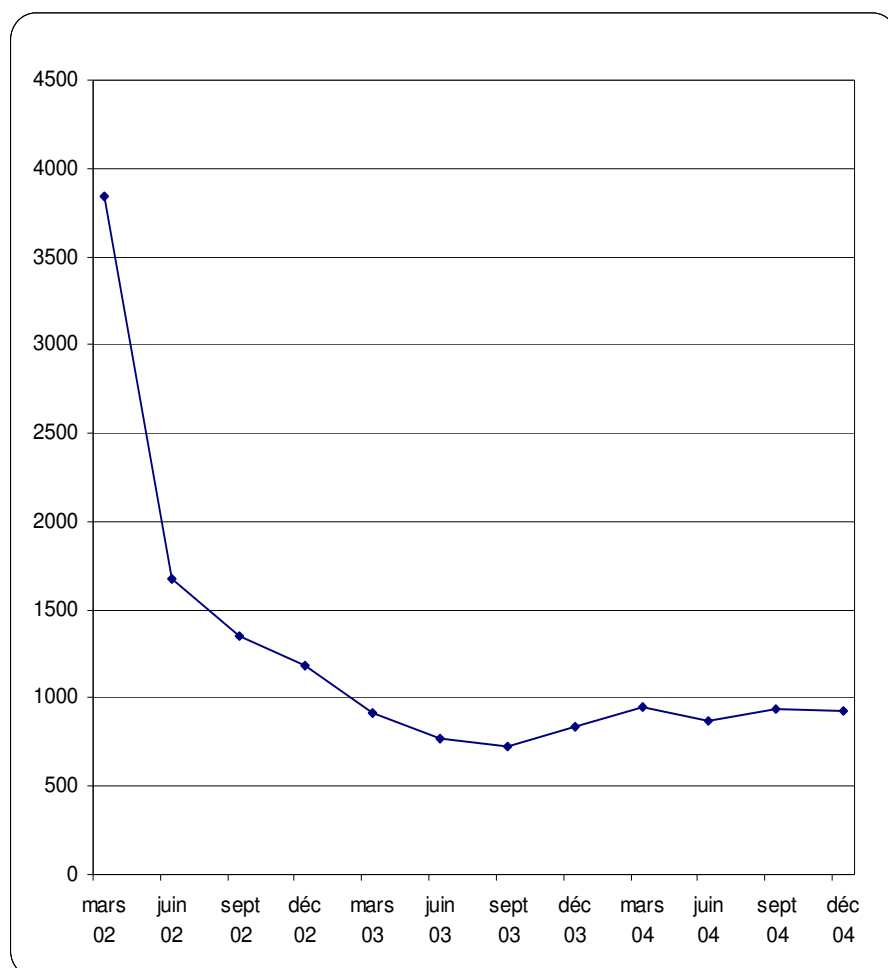


Molsheim et Saverne se situent en dessous de la moyenne départementale (5,1 % et 5,3 % contre 6,6 % dans le Bas-Rhin). Partout ailleurs, l'effectif des personnes âgées isolées a progressé beaucoup plus rapidement (de +10,4% à +18%).

II. Les personnes âgées à domicile et l'APA

1. Les bénéficiaires de l'APA

- *Evolution du nombre de dossiers réceptionnés par trimestre*



(Source : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin)

L'allocation personnalisée d'autonomie a eu un retentissement considérable auprès de la population âgée du département : près de 4 000 dossiers déposés entre janvier et mars 2002.

Le 1^{er} semestre 2003 constitue une phase de stabilisation du dispositif : 210 dossiers déposés en août 2003. Les demandes évoluent à nouveau à la hausse dès septembre 2003.

En 2004, la moyenne des demandes s'élève à 308 dossiers par mois. En janvier 2005, le service a réceptionné 349 demandes et 382 en avril 2005.

Selon les dispositions législatives, chaque demande fait l'objet d'un examen en commission de l'allocation d'autonomie. Près de 9 % des demandeurs ne se verront pas accorder l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

- **Nombre de bénéficiaires de l'APA et taux de couverture**

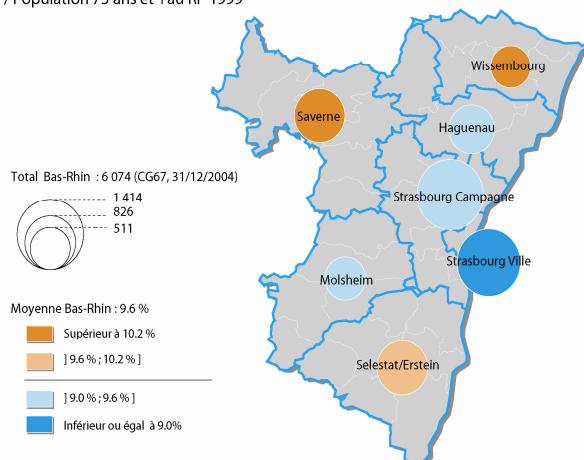
Arrondissements	Nombre de bénéficiaires APA 31/12/2004	dont 60/74 ans	Dont 75 ans et +	Taux de couverture Population 60/74 ans	Taux de couverture Population 75 ans et +
HAGUENAU	857	188	669	1%	9,5%
MOLSHEIM	686	159	527	1%	9,1%
SAVERNE	1026	208	818	2%	12,4%
SELESTAT-ERSTEIN	1058	232	826	1%	9,7%
STRASBOURG-CAMPAGNE	1825	411	1414	1%	9,4%
STRASBOURG-VILLE	1618	335	1283	1%	7,9%
WISSEMBOURG	654	143	511	2%	13,1%
Total BAS-RHIN	7758	1684	6074	1%	9,6%

(Sources : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin, COMPAS-TIS)

Au 31 décembre 2004, 7758 personnes sont bénéficiaires de l'APA à domicile dans le Bas-Rhin. Près de 80% d'entre elles sont âgées de 75 ans ou plus. Le taux de couverture des 60-74 ans présente un très faible niveau dans la mesure où les personnes de ce groupe d'âge ne sont que peu concernées par le dispositif (1%). En revanche, 10% des 75 ans et plus perçoivent l'APA.

Même s'il concentre les effectifs de bénéficiaires les plus importants, l'arrondissement de Strasbourg-Ville présente le taux de couverture pour les 75 ans et plus le plus faible du département (7,9%). A l'inverse, avec des valeurs supérieures à la moyenne bas-rhinoise (9,6%), c'est à Saverne et Wissembourg que sont observés les taux les plus élevés (respectivement 12,4% et 13,1%).

Taux de couverture de l'APA à domicile pour les 75 ans et +
Nombre de bénéficiaires de l'APA dom. de 75 ans et + au 31/12/2004 (CG Bas-Rhin)
/ Population 75 ans et + au RP 1999

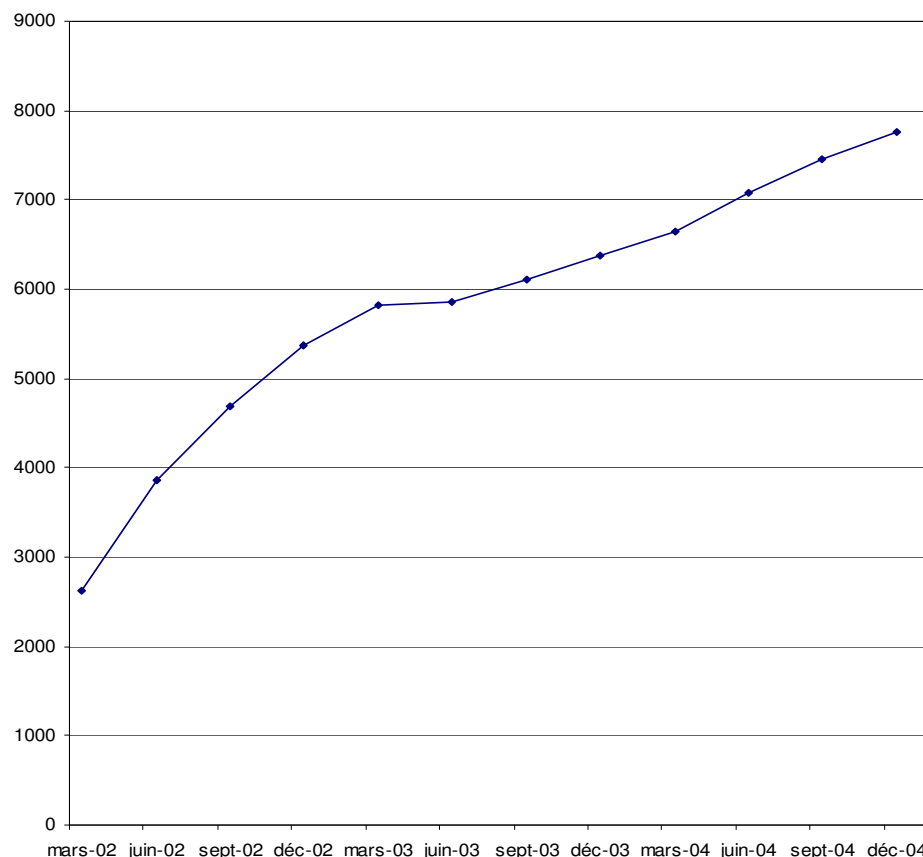


Comparaison départementale au 31/12/2004

Département	Nombre de bénéficiaires
BAS-RHIN	7758
HAUT-RHIN	3816
MOSELLE	6215
VOSGES	2500

(Sources : Conseils généraux du Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Vosges)

- **Evolution du nombre de bénéficiaires de l'APA depuis 2002**

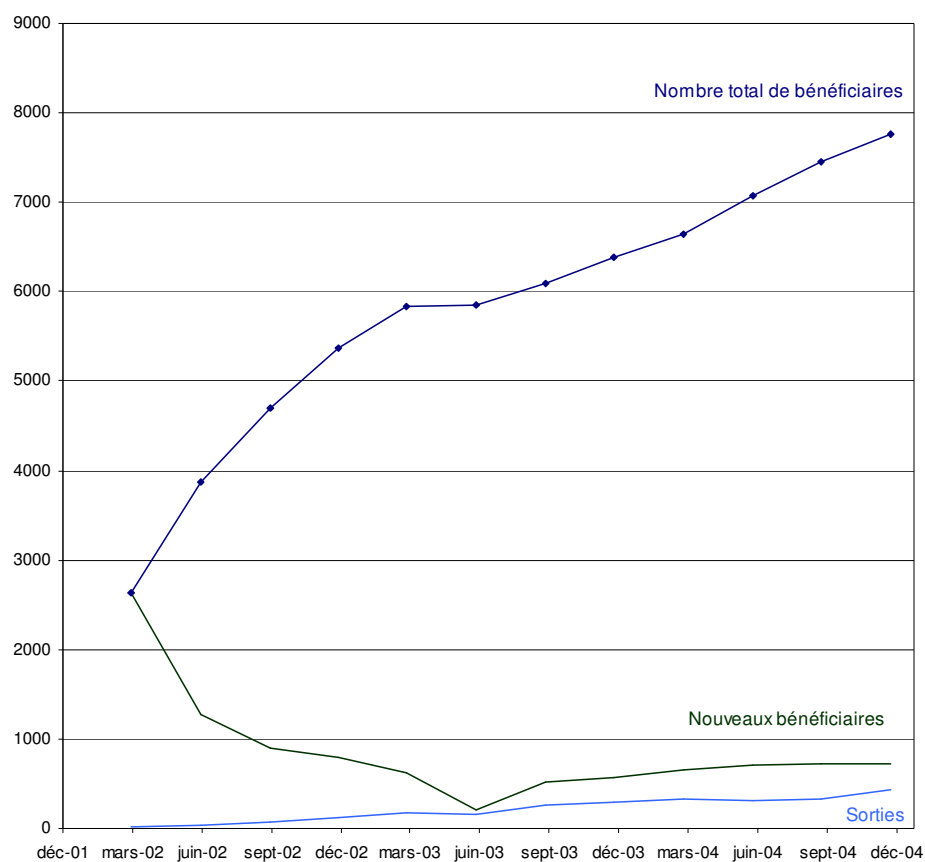


(Source : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin)

La courbe d'évolution du nombre de bénéficiaires depuis la mise en œuvre du dispositif au 1^{er} janvier 2002, permet de distinguer deux grandes phases :

- durant toute l'année 2002 et jusqu'à la fin du premier semestre 2003, on perçoit nettement la phase de montée en charge du dispositif. D'une augmentation maximale de 47% du nombre de bénéficiaires entre le 30/03/02 et le 30/06/02, on passe à une relative stabilisation au second trimestre 2003 (+0,5% d'augmentation entre le 31/03/2003 et le 30/06/2003)
- ensuite, une croissance continue de l'ordre de 4 à 5% du nombre de bénéficiaires par trimestre est constatée de juin 2003 à décembre 2004. A la fin de l'année 2004, on compte 7758 bénéficiaires de l'APA.

- **Stock et flux de bénéficiaires depuis 2002**



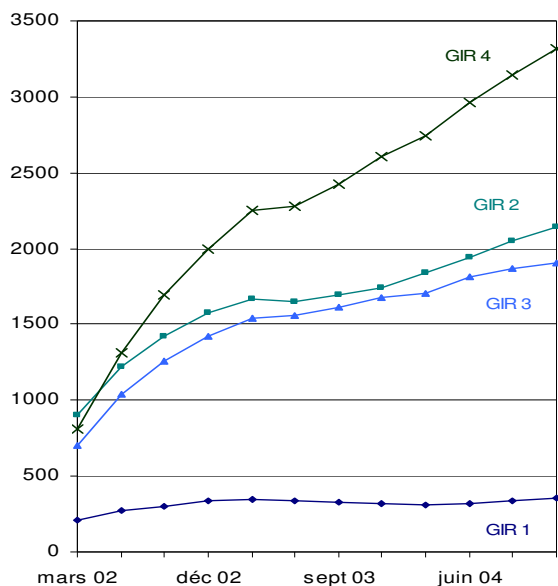
(Source : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin)

Chaque trimestre, environ 700 nouveaux bénéficiaires accèdent au dispositif tandis que 300 sorties sont constatées. Ces flux ont engendré une augmentation automatique du nombre de bénéficiaires de l'ordre de 400 par trimestre depuis septembre 2003.

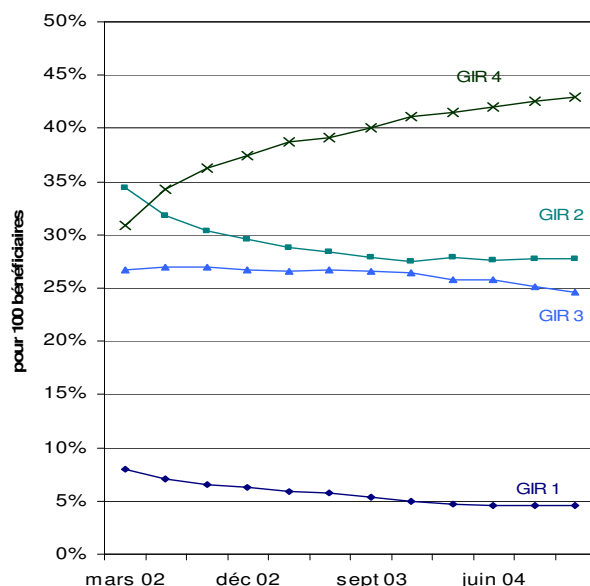
2. Dépendance et plan d'aide

• Répartition des bénéficiaires selon le GIR

Effectif des bénéficiaires selon le GIR



Part de chaque GIR dans la population totale des bénéficiaires



(Source : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin)

Sur les trois années de mise en œuvre, on note un changement dans la répartition des bénéficiaires de l'APA selon leur degré de dépendance :

- les personnes classées en GIR 1 pèsent de moins en moins dans le total des bénéficiaires même si leur nombre continue d'augmenter
- à l'inverse, le poids des GIR 4 ne cesse de se renforcer. Les nouvelles entrées dans le dispositif APA se font par les plus bas degré de dépendance.

La perte d'autonomie de la personne âgée résidant à domicile est évaluée, selon la grille AGGIR, par un travailleur social et/ou un médecin du Département.

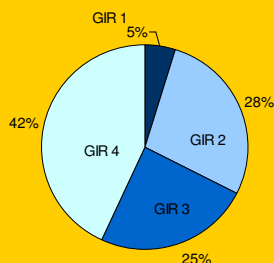
Le travailleur social peut être un agent du Conseil Général, de la CRAM ou de la MSA.

L'évaluation permet le classement en 6 groupes de dépendance.

Les 4 premiers, de GIR 1 à GIR 4, répondent aux critères de la perte d'autonomie. Dans ces cas, il est élaboré, en accord avec la personne, un plan d'aide répondant à ses besoins.

Les GIR 5 à 6 n'ouvrent pas droit à l'APA.

Répartition des bénéficiaires selon le GIR
31 décembre 2004



- **La dépendance selon le sexe, l'âge et le GIR**

Répartition des bénéficiaires selon l'âge, le sexe et le GIR

(pour un total de 100 bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre 2004)

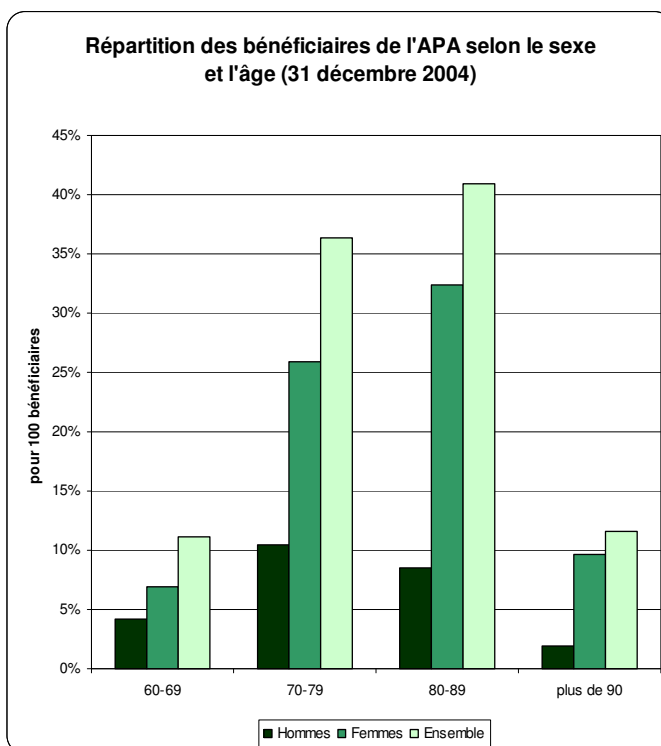
	GIR 1 à 3				GIR 4				Total
	60-69	70-79	80-89	+ 90	60-69	70-79	80-89	+ 90	
Hommes	2,6%	7,1%	5,2%	1,4%	1,7%	3,4%	3,4%	0,5%	25,1%
Femmes	3,3%	13,1%	17,5%	6,9%	3,6%	12,7%	14,9%	2,8%	74,9%
Total	5,9%	20,2%	22,7%	8,3%	5,3%	16,1%	18,3%	3,3%	100%

(Sources : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin, COMPAS-TIS)

Quel que soit le GIR, le groupe d'âge le plus représenté est celui des 80 - 89 ans. Néanmoins, avec un âge moyen égal à 78,8 ans, les personnes appartenant au GIR 4 sont légèrement plus jeunes que celles des GIR 1 à 3 (80,2 ans). Ce constat s'explique par le fait que le degré de dépendance augmente avec l'âge.

Du point de vue de la répartition par sexe, les femmes sont très majoritaires (74,9%) et elles le sont d'autant plus que l'on avance en âge. Cette sur-représentation féminine s'explique par la différence d'espérance de vie entre hommes et femmes (76,7 ans pour les hommes en 2004 contre 83,8 ans pour les femmes).

Lorsque l'on s'intéresse à la répartition selon le GIR, on s'aperçoit que la part des femmes est plus importante dans les GIR 1 à 3 que dans le GIR 4 (excepté pour le groupe d'âge 60-69 ans). Cette différence est la conséquence d'un effet d'âge combiné à un effet de sexe : les personnes appartenant au GIR 1 à 3 sont en moyenne plus âgées et ce sont les femmes qui vivent le plus longtemps.



(Sources : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin, COMPAS-TIS)

- **Montants moyens du plan d'aide par GIR pour l'année 2004**

GIR	Plafonds maximums attribuables	Montant moyen des plans d'aide	APA moyenne versée	Participation moyenne	Prestation spécifique dépendance versée (2001)
1	1 125,59 €	833 €	740 €	93 €	537 €
2	964,79 €	646 €	557 €	89 €	488 €
3	723,59 €	491 €	422 €	69 €	361 €
4	482,39 €	328 €	278 €	50 €	/
Total	/	480 €	418 €	62 €	454€

(Source : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin)

La prestation spécifique dépendance n'est plus accordée depuis le 1^{er} janvier 2002. Toutefois, les droits acquis au titre de cette prestation pouvaient être maintenus jusqu'en 2004. Aujourd'hui, le Département du Bas-Rhin ne compte plus de bénéficiaires de la PSD.

Il peut être souligné que les plans d'aide de l'APA n'atteignent pas les plafonds maxima attribuables. L'écart est particulièrement notable pour les GIR 1 et 2. Il ne s'agit toutefois que de moyenne : 10 % des bénéficiaires dispose d'un plan d'aide dont le montant correspond aux plafonds attribuables.

A titre de comparaison, le montant moyen de l'APA versée s'élève à 421€ par mois dans le Haut-Rhin (2003) et à 411 € dans les Vosges.

Le plan d'aide recense l'ensemble des aides dont aurait besoin la personne âgée compte tenu de son degré de perte d'autonomie. Un tarif national définit les montants maxima par GIR.

Contrairement aux autres dispositifs d'aide sociale, il n'existe pas de plafond de ressources. L'APA est accordée quel que soit le niveau de ressources de la personne, mais une participation financière est laissée à sa charge en fonction de ses revenus.

Montant de l'APA =
plan d'aide - participation

La prestation spécifique dépendance a été instituée le 1^{er} janvier 1997. Son montant était fixé en fonction des ressources de la personne âgée.

- **Ressources et taux de participation des bénéficiaires**

Afin d'analyser l'évolution des ressources et du taux de participation, il semble judicieux de mettre en rapport des situations comparables.

Les graphiques suivants représentent ainsi trois cas de figure :

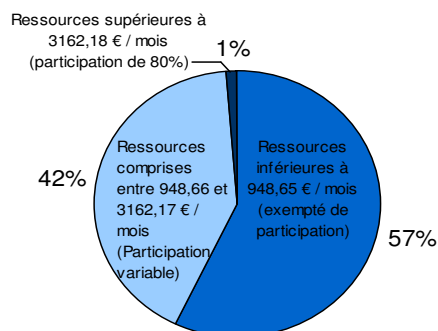
- la situation au 31/12/02
- la situation « réelle » au 31/12/04 (intégrant les nouveaux barèmes)
- la situation « simulée » au 31/12/04 si aucune réforme n'avait eu lieu (sans changement de barèmes)

Plusieurs constats peuvent être posés. La part des bénéficiaires exemptés de participation a considérablement baissé entre les deux dates. Le changement des seuils de ressources minimales a mécaniquement fait décroître cette proportion (57% en 2003 contre 20% en 2004).

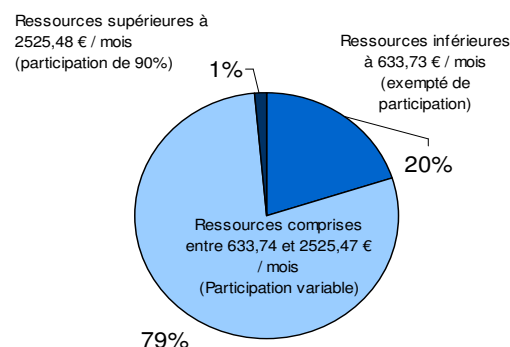
Cependant, il faut souligner que la population des bénéficiaires a évolué entre 2002 et 2003. En effet, en neutralisant les effets de la réforme, la part des bénéficiaires sans participation connaît tout de même une baisse. Ce même constat peut être fait pour les bénéficiaires dont la participation est variable selon leurs revenus.

Cela pourrait s'expliquer par une évolution de la situation des bénéficiaires qui disposeraient de ressources plus élevées. Au moment de sa mise en œuvre, l'APA a sans doute touché en priorité les personnes les plus vulnérables.

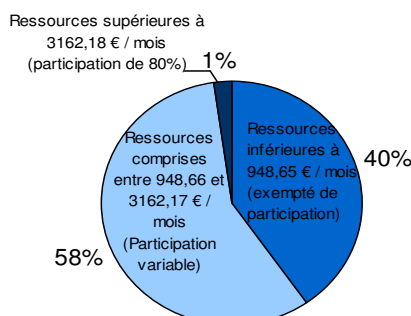
Ressources et taux de participation des bénéficiaires au 31 décembre 2002



Ressources et taux de participation des bénéficiaires au 31 décembre 2004 (prise en compte de la réforme)



Ressources et taux de participation des bénéficiaires au 31 décembre 2004 (barème en vigueur jusqu'en avril 2003)



(Sources : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin, COMPAS-TIS)

Le taux de participation est calculé selon un barème prenant en compte les revenus mensuels du bénéficiaire. A partir d'avril 2003, les seuils de ce barème ont été modifiés.

L'APA est financée intégralement pour les revenus inférieurs à 633,73€.

Pour les revenus compris entre 633,73 et 2525,47€, la participation varie de 0 à 90% du montant du plan d'aide.

Au-delà de 2527,47€, la participation correspond à 90% du plan d'aide.

3. Les aides prévues au plan d'aide

- Répartition des bénéficiaires APA selon les prestations et le GIR**

	Services prestataires		Emploi direct		Services mandataire		Services intermédiaires	
	% de bénéficiaires *	Volume horaire moyen	% de bénéficiaires *	Volume horaire moyen	% de bénéficiaires *	Volume horaire moyen	% de bénéficiaires*	Volume horaire moyen
GIR 1	39%	40	54%	78	9%	78	1%	83
GIR 2	41%	32	54%	59	9%	58	1%	32
GIR 3	57%	27	41%	43	5%	47	0,2%	29
GIR 4	59%	20	37%	29	4%	28	0,4%	24

(* pourcentage de bénéficiaires utilisant, au minimum pour une heure, l'un des services

Le total par GIR peut dépasser 100 % dans la mesure où certains bénéficiaires ont recours à plusieurs types de services

Sources : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin, COMPAS-TIS)

Il convient de noter l'importance des associations prestataires de service pour les personnes âgées évaluées en GIR 3 et 4 : près de 60 % de ces allocataires bénéficient de ce type d'aide.

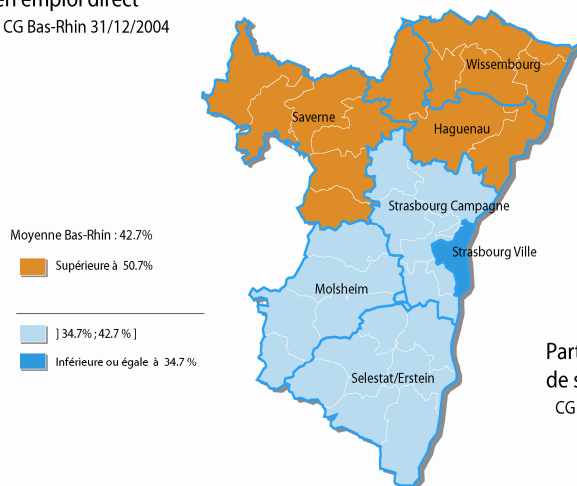
En revanche, l'emploi direct est très nettement prépondérant pour les bénéficiaires évalués en GIR 1 et 2, soit les plus dépendants : 54 % des bénéficiaires concernés.

- Nature de la prestation selon le territoire**

Les bénéficiaires ayant recours à au moins une heure en emploi direct sont surtout localisés dans le nord du département (Saverne, Haguenau, Wissembourg). C'est à Strasbourg – Ville que la proportion de bénéficiaires est la plus basse (34,7% contre 42,7% dans le Bas-Rhin).

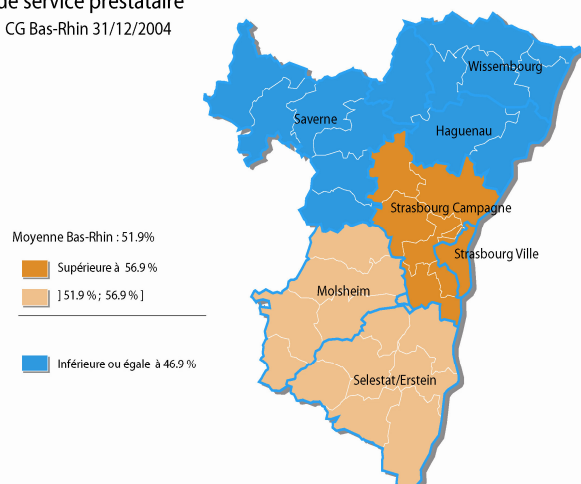
Part des bénéficiaires de l'APA dom. ayant au moins une heure en emploi direct

CG Bas-Rhin 31/12/2004



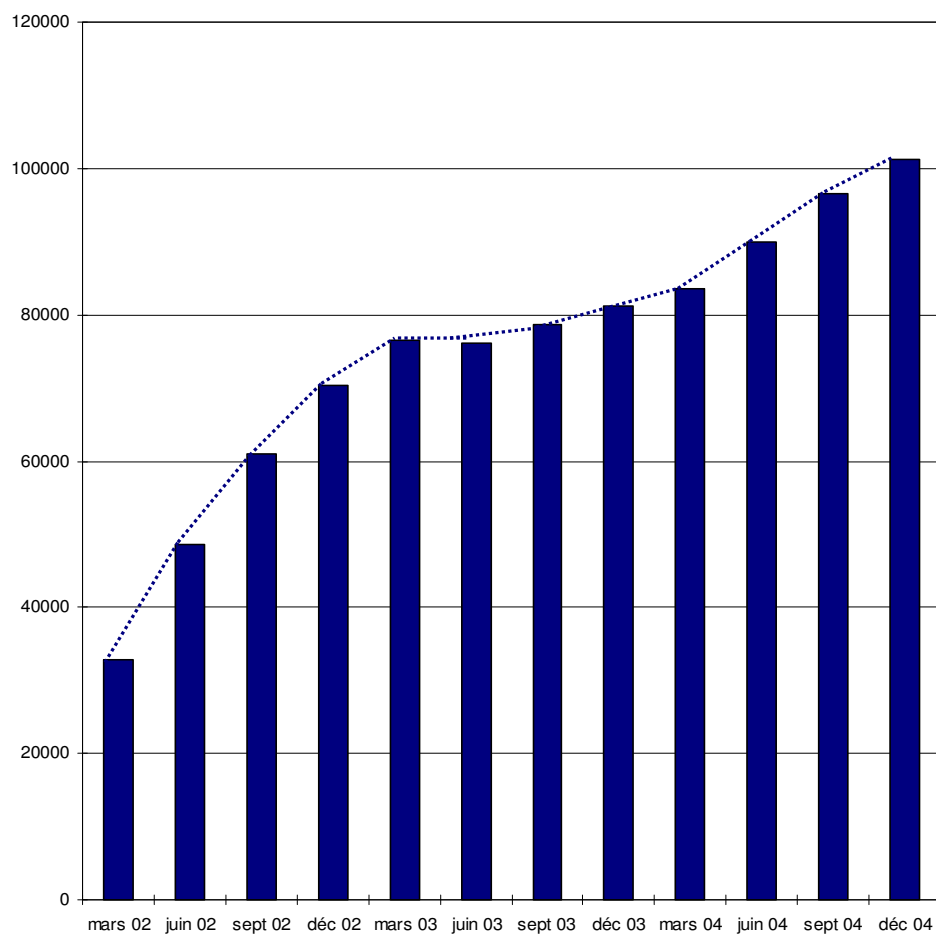
Part des bénéficiaires de l'APA dom. ayant au moins une heure de service prestataire

CG Bas-Rhin 31/12/2004



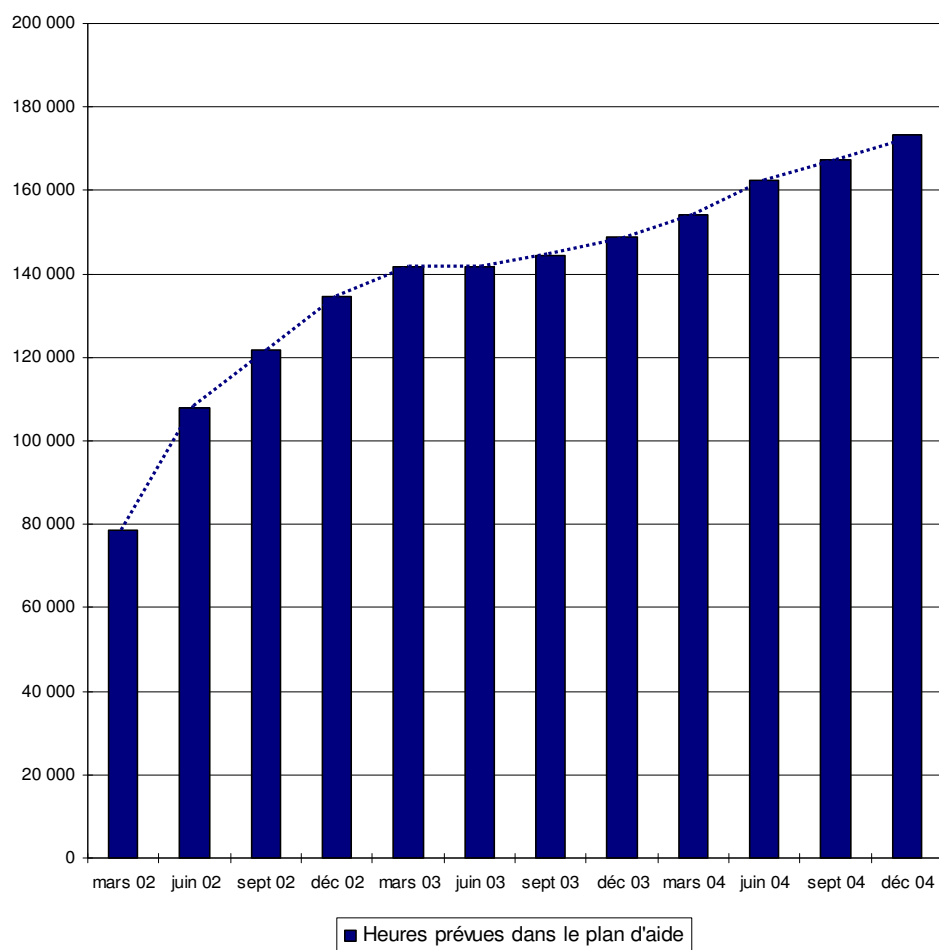
La logique est totalement inversée en ce qui concerne les services prestataires. En effet, ce sont les cantons de Strasbourg - Ville (59,9%) et Strasbourg - Campagne (57,7%) qui concentrent les plus fortes proportions de bénéficiaires alors que le nord du département présente les plus faibles niveaux.

- **Evolution du nombre d'heures prestataires prescrites dans le plan d'aide au titre de l'APA dans le département**



(Sources : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin, COMPAS-TIS)

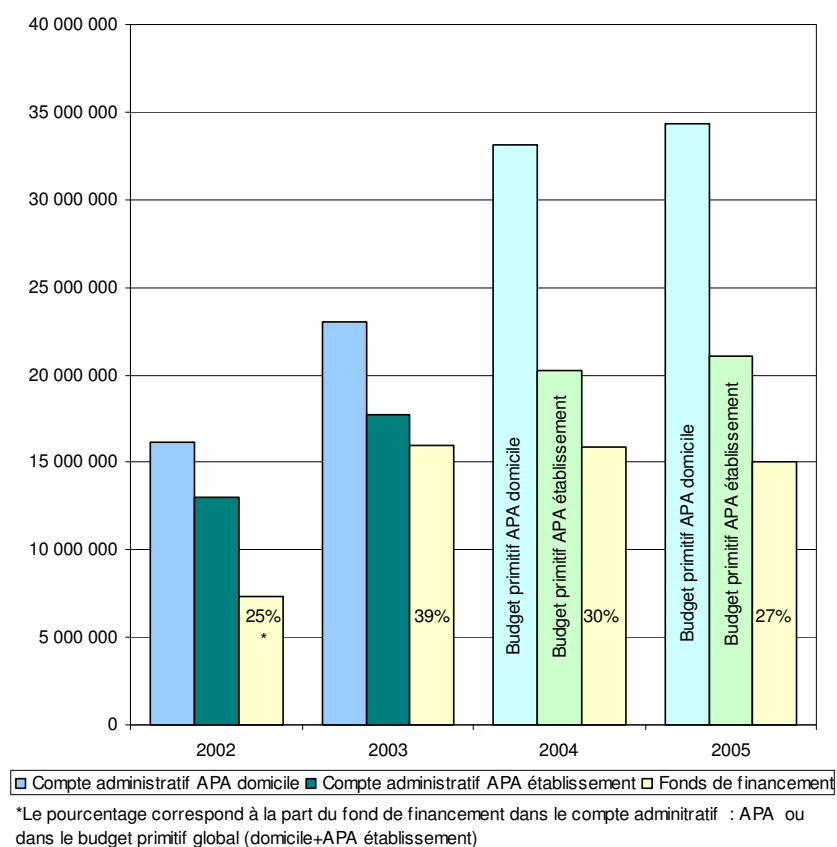
- **Evolution du nombre d'heures en emploi direct et en service mandataire prescrites dans le plan d'aide au titre de l'APA dans le département**



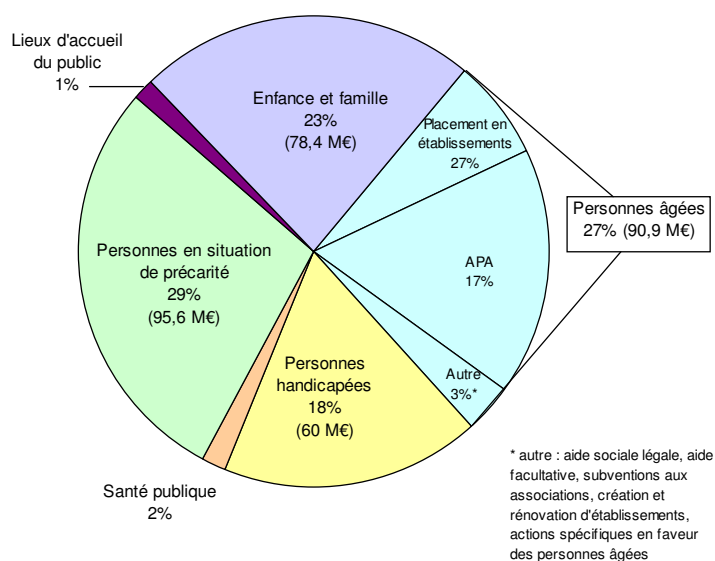
(Sources : Service des politiques seniors - Conseil Général du Bas-Rhin, COMPAS-TIS)

III. APA et financement

- Budget départemental et fond de financement de l'APA**



Budget primitif 2005 : Direction des services sociaux et sanitaires



(Source : Conseil Général du Bas-Rhin)